EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 10 avril 2024

| | REPUB | LIQUE FRA | NCAISE | L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'avril |
|-----|--|--------------|--|---|
| | DEPARTEMENT du CANTAL Nombre de membres Afférents Qui ont pris En part à la au Conseil exercice délibération | | CANTAL nbres Qui ont pris part à la | A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire. |
| | municipal 23 | 23 | 22 | Présents : Alain BARRES, Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE Robert PISSAVY, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, |
| Dat | e de la convoca | ation : 25 m | nars 2024 | Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Béatrice THOMAS, Annie COUDERC, Gilbert CROS, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Pierre JUILLARD. |
| Dat | e d'affichage : : | 25 mars 20 | 24 | |
| Vot | e : Pour : 22 | | | Présents par procuration : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Dimitri |
| | Contre: 0 | | | OCTAVIE. |
| | Abstention : | o | | |
| | | | | Absent : Félix ROCHE. |

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET: Approbation du compte de gestion du BUDGET PRINCIPAL 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de <u>l'exercice 2023</u> et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de <u>l'exercice 2022</u> celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Date de transmission de l'acte: 16/04/2024 Date de reception de l'AR: 16/04/2024

015-200071702-BF_012_2024-BF A G E D I

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du <u>1er janvier 2023 au 31 décembre 2023</u>, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice <u>2023</u> en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour <u>l'exercice 2023</u> par le Receveur visé et certifié

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret $n^{\circ}2006-1657$).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

* 75300 (Callo

Date de transmission de l'acte: 16/04/2024 Date de reception de l'AR: 16/04/2024